

## Compte rendu de séance

### Séance du 6 Février 2019

L'an 2019 et le 6 Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de BEURIENNE CHANTAL Maire

**Présents** : Mme BEURIENNE CHANTAL, Maire, Mmes : BEAUDHUY NICOLE, LAUNAY MONIQUE, POTHIER CORINNE, MM : CHASLINE JOEL, GUERTON BRUNO, JOULIN DAVID, LAVERTON THIERRY, LE MOING JAMES, PERSONYRE JOEL, VAN BELLE JACQUES

**Absent(e)s** : CHARBONNEAU BRIGITTE, FAVIER GWENAELLE (Donne Pouvoir à Bruno Guerton), HASCOAT NATHALIE, SIMON SYLVIE

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 01/02/2019

**Date d'affichage** : 01/02/2019

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en préfecture

Le : 20/02/2019

Et publication ou notification

Du : 08/02/2019

**A été nommé(e) secrétaire** : POTHIER CORINNE

**Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET AU TITRE DU VOLET 3 - INVESTISSEMENT D'INTERET COMMUNAL 2019 - 2019-07

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU LOIRET AU TITRE DU VOLET 3 -  
INVESTISSEMENT D'INTERET COMMUNAL 2019**

réf : 2019-07

**Vu**, le projet de réfection total de la toiture et du ravalement de façade d'un des ateliers communaux ;

**Considérant**, le coût prévisionnel du projet estimé à 25 579.67 € HT ;

**Considérant**, la date limite du dépôt de dossier auprès du Département du Loiret pour une demande de subvention au titre du volet 3 - Investissement d'intérêt communal 2019 au 15 février 2019 ;

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,**

**ADOpte**, à l'unanimité, le projet de réfection total de la toiture et du ravalement de façade d'un des ateliers communaux pour un montant prévisionnel de 25 579.67 € HT ;

**AUTORISE**, à l'unanimité, Madame le Maire à déposer un dossier de candidature auprès du Département du Loiret ;

**SOLLICITE**, à l'unanimité, le soutien financier du Département du Loiret au titre du Volet 3 - Investissement d'intérêt Communal.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à : 21h00

En mairie, le 20/02/2019  
Le Maire  
CHANTAL BEURIENNE